



PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2025

Le vingt-neuf septembre deux mille vingt-cinq, à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué le vingt-trois septembre deux mille vingt-cinq, s'est assemblé Espace René-Cassin, salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur François BRILLAUD de LAUJARDIÈRE, Maire.

Étaient présents (18) :

M. BRILLAUD de LAUJARDIÈRE, MME MÉRIADEC, M. BROUNAIS, MME BRIZARD, M. MONNIÉ, M. BIHAN, M. BERTHOU, M. LÉCUYER, M. LE COZ, MME FOURAGE, MME MERLET, M. DABIN, M. MOUSSU, M. DRÉAN, M. LABARRE (jusqu'à 20h57), MME PÉRESSE, MME DELERUE, MME PAQUET.

Absents, excusés et représentés (10) :

MME DOUSSET a donné pouvoir à M. BRILLAUD de LAUJARDIÈRE,
MME LALLEMAND a donné pouvoir à M. BERTHOU,
MME SÉROT a donné pouvoir à M. MONNIÉ,
MME TEILLET a donné pouvoir à MME BRIZARD,
M. PLAINEAU a donné pouvoir à M. BROUNAIS,
M. GOUPIL a donné pouvoir à MME FOURAGE,
M. LE CAM a donné pouvoir à MME MÉRIADEC,
MME KERFOURN a donné pouvoir à M. BIHAN,
M. MICHENOT a donné pouvoir à MME PAQUET,
M. LABARRE a donné pouvoir à MME PÉRESSE (à partir de 20h57).

Absents (2) :

M. LÉCUREUIL
M. AMPROU

Secrétaire de séance : MME MÉRIADEC

ORDRE DU JOUR

❖ Nantes Métropole

2025-49 / Rapport annuel 2024 de Nantes Métropole.

❖ Informations

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 7 juillet 2025.

Compte rendu des décisions prises par le Maire par délégation du conseil municipal.

❖ Vie des assemblées

2025-50 / Modification du nombre d'adjoint(e)s au maire pour donner suite à la démission de la 5ème adjointe.

2025-51 / Modification de la délibération n°2023-74 du 18 décembre 2023 relative à l'indemnité de fonction des conseillers municipaux.

❖ Finances - Ressources Humaines

2025-52 / Mandat au centre de gestion de Loire-Atlantique : protection sociale complémentaire – convention de participation pour la couverture du risque santé des agents.

2025-53 / Modification du tableau des effectifs.

2025-54 / Présentation du rapport social unique 2024.

2025-55 / Demande de subvention au titre du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) - Terrain de football a vocation intercommunale.

2025-56 / Fixation des durées d'amortissement des immobilisations.

2025-57 / Admissions en non-valeur 2025.

❖ Qualité de vie

2025-58 / Convention d'agrément par la commune du Pellerin de la fourrière automobile exploitée par la société A.D.B. de Bouaye.

❖ **Petite enfance - Enfance - Jeunesse**

- 2025-59/ Approbation de la convention entre la commune du Pellerin et l'association Groupement des Agriculteurs Biologistes » de Loire Atlantique « GAB 44 ».
- 2025-60/ Approbation de la convention entre la commune du Pellerin et la société « Armonys restauration » pour la mise à disposition des locaux et matériels dans le cadre de la production et la livraison des repas de l'école primaire notre dame.
- 2025-61/ Attribution d'une subvention de projet pour l'année 2025 à l'ALPE pour la fête des écoles.

❖ **Vie économique - Tourisme**

- 2025-62 / Rapport d'activité 2024 de la SOGEMAR sur l'exploitation du marché du Pellerin.

❖ **Culture – Démocratie participative - Manifestation**

- 2025-63/ Convention de partenariat championnat de France ornithologique.

❖ **Urbanisme**

- 2025-64/ Cession de la parcelle cadastrée AA1011, sise rue du Docteur Sourdille.

❖ **Nantes Métropole**

- 2025-65 / Présentation du futur Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS).

❖ **Questions et informations diverses**

- Rapport annuel 2024 de Nantes Métropole sur l'eau.
- Rapport annuel 2024 de Nantes Métropole sur la prévention et la gestion des déchets ménagers et assimilés.
- Rapport d'activités annuel 2024 de la SEMITAN.
- Rapport annuel 2024 de Nantes Métropole Aménagement.

Nantes Métropole

2025-49 / Rapport annuel 2024 de Nantes Métropole.

 Visible sur la vidéo en ligne à partir de 00:04:02

Monsieur Pras présente le rapport de Nantes Métropole.

 Pas d'interventions ni de débat.

Information

1/ : Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 07 juillet 2025.

 Visible sur la vidéo en ligne à partir de 00:02:50

Monsieur le Maire met au vote l'approbation du procès-verbal.

 Interventions et débat visibles sur la vidéo en ligne à 00:03:16 de M. Moussu qui remarque une erreur dans le décompte des votes pour la délibération 2025-32.

Le procès-verbal est approuvé par :

17 voix pour

M. BRILLAUD de LAUJARDIÈRE, MME MÉRIADEC, MME BRIZARD, M. MONNIÉ, M. BIHAN, M. BERTHOU, MME TEILLET, M. PLAINEAU, M. LE COZ, MME MERLET, M. DABIN, M. MOUSSU, M. DRÉAN, MME PÉRESSE, MME DELERUE, M. MICHENOT, MME PAQUET.

Pour information :

Elu(e)s n'ayant pas pu prendre part au vote du fait de leur absence lors du conseil municipal du 07/07/2025 : M. BROUNAIS, MME LALLEMAND, MME SÉROT, M. LÉCUYER, MME FOURAGE, M. GOUPIL, M. AMPROU, M. LABARRE, M. LÉCUREUIL.

Elu(e)s n'ayant pas pu prendre part au vote du fait de leur absence lors du conseil municipal du 29/09/2025 : MME DOUSSET, MME LALLEMAND, MME SÉROT, MME TEILLET, M. PLAINEAU, M. GOUPIL, M. LE CAM, MME KERFOURN, M. AMPROU, M. MICHENOT, M. LÉCUREUIL, M. LABARRE à partir de 20h57.

2/ Compte rendu des décisions prises par le Maire par délégation du conseil municipal.

Visible sur la vidéo en ligne à partir de 00:52:00

Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a prises par délégation du conseil municipal.



Interventions et débat visibles sur la vidéo en ligne à 00:54:46 de :

- M. Moussu au sujet du coût du par-ballon ainsi que du panneau d'affichage et demande la confirmation que les augmentations sont dans l'enveloppe budgétaire.
- Mme Paquet qui indique avoir été surprise par les montants de la décision et par le manque de clarté de la décision elle aurait préféré un tableau plus pédagogique.
- M. Monnier précise que les avenants passés dans la décision constituent une régularisation administrative car les montants étaient déjà connus en mars et ils viennent pas s'ajouter au projet aujourd'hui ; c'était inclus dans le plan de financement de mars 2026.

Vie des assemblées

2025-50/ Modification du nombre d'adjoint(e)s au maire pour donner suite à la démission de la 5ème adjointe.

Visible sur la vidéo en ligne à partir de 01:10:19

Monsieur le Maire indique au conseil qu'il est nécessaire de modifier le nombre d'adjoints au maire suite à la démission de Mme Brigitte Dousset de ces fonctions.



Interventions et débat visibles sur la vidéo en ligne à 01:11:07 de

- Mme Paquet au sujet de la répartition des missions dont avait la charge Mme Dousset.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- de prendre acte de la vacance ;
- de modifier le nombre d'adjoints qui passe de huit à sept ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé par 25 voix pour et 2 abstentions (Mme Paquet et M. Michenot)

2025-51/ Modification de la délibération n°2023-74 du 18 décembre 2023 relative à l'indemnité de fonction des conseillers municipaux.

 Visible sur la vidéo en ligne à partir de 01:13:32

Monsieur le Maire présente les modifications apportées à la délibération pour donner suite à la démission de Mme Brigitte Dousset de ces fonctions.

 Interventions et débat visibles sur la vidéo en ligne à 01:14:25 de M. le Maire pour signaler des coquilles dans la note de synthèse.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'abroger la délibération 2023-74 du 18 décembre 2023 ;
 - d'approuver l'enveloppe financière mensuelle maximale à 9 065,93 € pour le Maire et les 7 Adjoints ;
-
- d'approuver le montant des indemnités de fonction du Maire, des Adjoints, des Conseillers Municipaux Délégués et des Conseillers Municipaux comme présentés ci-dessus (dont 15 % de majoration au titre des communes anciennement chefs-lieux de canton pour le Maire et ses Adjoints) et ce dans la limite de l'enveloppe définie ;
 - d'inscrire au budget les crédits correspondants ;
 - d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

Finances - Ressources Humaines

2025-52/ Mandat au centre de gestion de la Loire-Atlantique : participation à la consultation de mise en œuvre de la convention de participation du CDG 44 portant sur la couverture santé.

 Visible sur la vidéo en ligne à partir de 01:15:31

Monsieur le Maire présente la délibération visant à instaurer à partir du 1^{er} janvier 2026 la participation de la commune à la couverture santé des agents mais également à la consultation du CDG44 pour l'instauration d'une mutuelle employeur.



Interventions et débat visibles sur la vidéo en ligne à 01:17:54 de :

- Mme Paquet qui rappelle que certains agents ne souscrivent à aucune mutuelle et qui salue la démarche car c'est une avancée sociale ; elle demande par ailleurs si une enquête a été réalisée auprès des agents sur le sujet.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- de donner mandat au Centre de gestion de Loire-Atlantique pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion de conventions de participation pour la couverture du risque Santé des agents ;

- de mettre en œuvre de manière transitoire à compter du 1er janvier 2026 une participation financière à la cotisation « frais de Santé » de ses agents dans le cadre de la labellisation à hauteur de 15 € par agent et par mois ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

2025-53/ Modification du tableau des effectifs.

Visible sur la vidéo en ligne à partir de 01:21:21

Monsieur le Maire présente les suppressions et créations de postes.



Interventions et débat visibles sur la vidéo en ligne à 01:24:1 de :

- Mme Delerue sur l'augmentation du temps de travail du poste d'adjoint territorial d'animation.
- M. Moussu au sujet d'une demande de clarification sur les créations et suppressions de postes.

Le conseil municipal après en avoir délibéré a décidé :

- d'approuver la création des postes susmentionnés ;
- d'approuver la suppression des postes susmentionnés ;
- de modifier le tableau des effectifs ;
- d'approuver le tableau des effectifs joint en annexe ;
- d'inscrire au budget les crédits correspondants ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé par 25 voix pour et 2 abstentions (M. Labarre et M. Moussu)

2025-54/ Présentation du rapport social unique 2024.

Visible sur la vidéo en ligne à partir de 01:27:01

Monsieur le Maire présente le rapport.



Interventions et débat visibles sur la vidéo en ligne à 01:37:11 de :

- Mme Delerue s'interroge sur la forte augmentation des accidents de travail puisqu'on est passé d'un accident de travail en 2023 à 5 et souhaite savoir si les enquêtes accident ont montré des raisons particulières.

Le conseil municipal a pris acte de la présentation.

2025-55/ Demande de subvention au titre du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) - Terrain de football a vocation intercommunale.

 Visible sur la vidéo en ligne à partir de 01:45:01

Monsieur Berthou et Monsieur Monnié présentent la demande de subvention et expliquent le montage financier ainsi que le calendrier.



Interventions et débat visibles sur la vidéo en ligne à 01:49:20 de :

- Mme Paquet au sujet du calendrier, notamment de la date de dépôt du dossier.

Le conseil municipal après en avoir délibéré a décidé :

- de solliciter auprès de la Région des Pays de la Loire une subvention FEDER pour financer la réalisation du terrain de football synthétique à vocation intercommunale,
- d'approuver le plan de financement prévisionnel du projet joint en annexe,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint(e) délégué(e) à signer toutes les pièces relatives à cette demande de subvention et à la convention qui en découlera..

Approuvé à l'unanimité.

2025-56/ Fixation des durées d'amortissement des immobilisations.

 Visible sur la vidéo en ligne à partir de 01:54:38

Monsieur Monnié indique qu'il est nécessaire d'apporter les ajustements requis en matière d'amortissement des immobilisations par rapport à la délibération initiale n° 2022-03 en date du 31 janvier 2022.



Pas d'interventions ni de débat

Le conseil municipal après en avoir délibéré a décidé :

- de déterminer les durées d'amortissement applicables aux nouvelles immobilisations acquises à partir du 1er janvier 2025, conformément aux propositions figurant en annexe ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

2025-57/ Admissions en non-valeur 2025.

Visible sur la vidéo en ligne à partir de 01:54:38

Monsieur Monnié indique au conseil que le trésorier de Saint Herblain a informé la commune qu'il ne pouvait pas recouvrer certains titres de recette de l'année 2023 à 2024,

 Pas d'intervention ni de débat.

Le conseil municipal après en avoir délibéré a décidé :

- d'approuver l'admission en non-valeur des titres de recettes présentés ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

Qualité de vie

2025-58/ Convention d'agrément par la commune du Pellerin de la fourrière automobile exploitée par la société A.D.B. de Bouaye.

Visible sur la vidéo en ligne à partir de 01:56:09

Monsieur Bihan présente la convention que la commune souhaite passer la société Auto Dépannage Boscéen (A.D.B.) pour la gestion de la fourrière.

 Interventions et débat visibles sur la vidéo en ligne à 01:58:10 de :
• M. Dréan au sujet de l'absence de tenue de la commission Qualité de Vie.

Le conseil municipal après en avoir délibéré a décidé :

- d'approuver la convention d'agrément par la commune de la fourrière automobile exploitée par la société AUTO DEPANNAGE BOSCEEN ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer la convention et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

Petite enfance - Enfance - Jeunesse

2025-59/ Approbation de la convention entre la commune du Pellerin et l'association Groupement des Agriculteurs Biologistes de Loire Atlantique (GAB 44).

 Visible sur la vidéo en ligne à partir de 01:59:44

Madame Mériadec présente la convention et rappelle les objectifs.



Interventions et débat visibles sur la vidéo en ligne à partir de 02:03:01 de :

- Mme Delerue qui tient à féliciter la qualité des bilans qui ont été présentés.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la convention ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

2025-60/ Approbation de la convention entre la commune du Pellerin et la société « Armonys restauration » pour la mise à disposition des locaux et matériels dans le cadre de la production et la livraison des repas de l'école primaire Notre Dame.

 Visible sur la vidéo en ligne à partir de 02:03:51

Madame Mériadec présente la convention avec la société « Armony ».



Pas d'intervention ni de débats.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la convention ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

2025-61/ Attribution d'une subvention de projet pour l'année 2025 à l'ALPE pour la fête des écoles.

Visible sur la vidéo en ligne à partir de 02:05:34

Madame Mériadec présente la demande de subvention de l'association « ALPE FETE DES ECOLES » pour la nouvelle édition de la fête des écoles.



Interventions et débat visibles sur la vidéo en ligne à partir de 02:06:22 de :

- Mme Delerue qui tient à préciser qu'il s'agit d'une demande pour l'année 2025.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver l'attribution de la subvention de projet d'un montant de 350 € ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjointe déléguée à la Petite Enfance, l'Enfance et la Jeunesse, à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

Vie économique - Tourisme

2025-62/ Rapport d'activité 2024 de la SOGEMAR sur l'exploitation du marché du Pellerin.

Visible sur la vidéo en ligne à partir de 02:06:56

Monsieur le Maire présente le rapport transmis par la SOGEMAR.



Interventions et débat visibles sur la vidéo en ligne à partir de 01:09:17 de :

- M. Moussu qui s'interroge sur la capacité de développement du marché.

Le conseil municipal a pris acte de la présentation faite en séance du rapport d'activité du marché d'approvisionnement de l'année 2024 de la SARL SOGEMAR.

Culture - Vie associative - Manifestation

2025-63/ Convention de partenariat championnat de France ornithologique.

Visible sur la vidéo en ligne à partir de 02:09:12

Monsieur Brounais présente la convention de partenariat avec l'Association Nantaise des Amateurs d'Oiseaux, en vue de l'organisation du Championnat de France Ornithologique, prévu du 18 au 27 octobre 2025.



Interventions et débat visibles sur la vidéo en ligne à partir de 02:10:34 de :

- M. Moussu qui rappelle la loi contre la maltraitance animale et estime que ce salon ne se trouve pas à l'heure avec notre époque.
- Mme Paquet regrette qu'il n'y ait pas eu de commission culture qui aurait permis un débat sur le sujet au lieu de le faire en conseil.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la convention ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé par 18 voix pour, 6 abstentions (Mme Fourage, M. Le Coz, Mme Delerue, M. Dréan, Mme Paquet et M. Michenot) et 3 contre (Mme Péresse, M. Labarre et M. Moussu).

Urbanisme

2025-64/ Cession de la parcelle cadastrée AA1011, sise rue du Docteur Sourdille.

Visible sur la vidéo en ligne à partir de 02:16:04

Monsieur Berthou présente le projet de cession de la parcelle à Monsieur THIBERGE et Madame LOHOU.



Pas d'intervention ni de débat.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la cession de la parcelle AA1011 de 99 m² à Monsieur THIBERGE et Madame LOHOU pour la somme de 6 500 €, les frais d'acte étant à la charge de l'acquéreur ;
- d'approuver la rédaction d'une mention dans l'acte notarié à venir de type « obligation sur l'honneur de faire » tel que susmentionnée ;
- autoriser Monsieur le Maire et l'Adjoint délégué à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

Nantes Métropole

2025-65/ Présentation du futur Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS).

Visible sur la vidéo en ligne à partir de 02:17:56

Monsieur Berthou présente les principes et objectifs du futur Plan Intercommunal de Sauvegarde.



Interventions et débat visibles sur la vidéo en ligne à partir de 02:21:18 de :

- Mme Paquet qui demande s'il est possible d'avoir le support de présentation.

Le conseil municipal prend acte de la présentation faite en séance du PICS.

Informations diverses

Rapport d'activités annuel 2024 de la SEMITAN.

Visible sur la vidéo en ligne à partir de 02:23:26

Monsieur Le Coz présente le rapport, notamment les faits marquants, les chiffres de fréquentation, la répartition des modes de transport ainsi qu'un focus sur la ligne E8.



Interventions et débat visibles sur la vidéo en ligne à partir de 02:26:39 de :

- M. Moussu qui demande l'écart de montées qui manque pour pouvoir conserver la ligne E8.

Fin de la séance à 21h30

Fait au Pellerin,



M. BRILLAUD de LAUJARDIÈRE,

MME BRIZARD,

M. BERTHOU,

MME FOURAGE,

M. MOUSSU,

MME PÉRESSE

MME MÉRIADEC,

M. MONNIÉ,

M. LÉCUYER,

MME MERLET,

M. DRÉAN,

MME DELERUE,

M. BROUNAIS,

M. LE COZ,

M. DABIN,

M. LABARRE (jusqu'à
20h57),

MME PAQUET.